

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 4 juillet 2022

PRESENTS :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

EXCUSE : BELZUZ Jean-Claude excusé, donne pouvoir à BONIN Robert.

ABSENT : FOURNIER Christophe, KOCIOLO Guillaume.

SECRETAIRE DE SEANCE : MAILLARD Valérie.

Affichage convocation : 27 juin 2022

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h42.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

DELIBERATIONS

2022-019 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023, telle que présentée ci-dessus.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-020 Participation employeur à la mutuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE une participation à la complémentaire santé des agents,
- FIXE le montant de la participation à hauteur de 40 €/mois, soit un montant pour l'année 2022 de 480 €.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-021 Avancement de grade agent communal

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de l'agent de maîtrise à temps complet, et
- La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet du 4 juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois :
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-022 RPQS 2021

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 de la commune de CHANCIA qui sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-023 Convention modalités de participation financière et d'accueil des enfants non-résidents à l'école de Lavancia-Epercy

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention fixant les modalités de participation financière et d'accueil des enfants non-résidents à l'école de Lavancia-Epercy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de valider la convention avec la commune de Lavancia-Epercy.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-024 Numérotation pour la salle des fêtes

Il est proposé au conseil municipal de numéroter la rue de la salle des fêtes dont l'entrée se situe sur la rue du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE la nouvelle numérotation pour la Salle des Fêtes soit 13 Rue du village.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-025 Modalité de la publicité des actes des collectivités territoriales

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-026 Approbation rapport de la CLECT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- D'approuver/De refuser le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 23 juin 2022
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2022-027 L2122-22

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport L2122-22 di 06/01/2022 au 27/06/2022

COMMUNICATION

Comm 2022-01 Bilan 2021 - PNR

Le conseil municipal PREND ACTE de la communication.

Comm 2022-02 Rapport d'activité 2021 Terre d'Émeraude Communauté

Le conseil municipal PREND ACTE de la communication.

Fin de séances : 21h33

Mise en ligne le

Le/la secrétaire de séances

Le Maire

Robert BONIN

